

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

---

LOI N° 066/84 du 11/9/84

Autorisant la ratification du traité instituant  
la Communauté Economique des Etats de l'Afrique  
Centrale.

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE ET ADOPTE ,

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL , PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, PROMULGUE LA LOI  
DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER .- Est autorisée la ratification du traité instituant la Communauté  
Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

ARTICLE 2.- Le texte dudit Traité sera annexé à la présente Loi

ARTICLE 3.- La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 11 Septembre 1984

(é) Colonel Denis SASSOU-NGUESSO .-